



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 478 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la société québécoise vieillit;

ATTENDU QUE le vieillissement de la population québécoise entraîne un important déséquilibre entre la capacité de payer de la population active par rapport aux besoins de l'ensemble de la société;

ATTENDU QUE la structure familiale actuelle ne peut généralement plus s'occuper des aînés comme c'était possible pour les générations passées ;

ATTENDU QUE nous reconnaissons notre responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et à ses constituantes de :

- Prévoir l'impact sur la qualité de vie des aînés dans toutes leurs décisions, pratiques, choix de gestion et relations, et faire en sorte que leurs actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquate pour tous les aînés, actuels et futurs;
- Respecter l'intégrité morale et physique des aînés dans toutes leurs actions;
- Reconnaître notre responsabilité collective envers les aînés pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
- Communiquer, mobiliser, revendiquer et demander, dans la mesure de leurs capacités, que l'ensemble des intervenants de la société civile mette en œuvre les actions nécessaires à assurer une qualité de vie adéquate aux aînés.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Léo Bureau-Blouin, député de Laval-des-Rapides

12/09/13

Date de signature de l'extrait